

<https://maryse-bastie.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article944>



# Présentation

- Pédagogie - ULIS -



Date de mise en ligne : vendredi 1er septembre 2023

---

Copyright © Collège Maryse Bastié Décines - Tous droits réservés

---

L'ULIS qui signifie Unité Localisée d'Inclusion Scolaire n'est pas une classe mais un dispositif pour aider à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les élèves inscrits dans ce dispositif ont des troubles des fonctions cognitives et donc des difficultés d'apprentissage. Ils sont affectés dans cette unité à la suite d'une notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Pour cela un dossier doit être déposé à la MDMPH.

L'effectif est limité à 13. Chaque élève est inscrit dans une classe ordinaire du collège de la 6<sup>è</sup> à la 3<sup>è</sup>. Les parcours sont individualisés et les élèves suivent en classe le maximum de cours qui leur sont accessibles. Une AVS collective affectée à l'ULIS peut les accompagner en classe ordinaire. Les autres cours seront assurés au sein du dispositif ULIS lors de regroupements proposant un enseignement adapté par l'enseignant coordonnateur de l'ULIS. A l'issue de la scolarité au collège, une formation professionnelle est envisagée.

à€”

Françoise MANJOT, Coordinatrice ULIS